

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juillet 2019

AGENCE NATIONALE DU SPORT ET ORGANISATION DES J.O. 2024 - (N° 2128)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 18

présenté par

M. Coquerel, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud, M. Larive,
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguiet, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE 3

Supprimer cet article

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article vise à donner une base légale à un dispositif déjà existant, en passant a posteriori par le Parlement. Cette méthode cavalière nous semble tout à fait symptomatique du mépris du gouvernement pour le Parlement et la précipitation de la Ministre cache en réalité une volonté d'étouffer toute contestation sur la création et le transfert de la gouvernance du sport à un groupement d'intérêt public.

Si le Conseil d'État a remis le 11 juillet une ordonnance rejetant le recours en référé de trois inspecteurs généraux (hauts fonctionnaires du ministère des sports), il n'en reste pas moins que cette décision n'emporte pas décision sur les motifs d'illégalité au fond, et que la décision du Conseil d'État prévue pour le mois d'octobre pourrait venir empêcher la création de cette agence. Ainsi nous comprenons mieux la précipitation du gouvernement à traiter de cette question (dans un texte qui à l'origine n'avait aucun rapport) afin de donner une base légale à un dispositif bancal.

Et pourtant, comme l'a fait l'un des inspecteurs généraux lors de l'audience du 5 juin, "le transfert, sans passer par le Parlement, de 70 ans de lois sur le sport français à un groupement d'intérêt public (GIP)», où l'Etat paie mais n'a plus totalement la main" est un "coup de bonneteau", une réelle forfaiture, selon nous, qui est révélatrice d'une gestion des finances publiques et de la politique du sport tout à fait scandaleuse.